



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND, Maire.

Date de convocation : le 4 avril 2025

**Etaient présents** : G. LEGRAND, P. COLMAN, B. TARRON, C. BARBIER, M.P. RENAUD, D. PIGEAU, N. KALINOWSKI, G. PIEDOUX, M. DELARUE

**Absents représentés** : E. DENIAU par G. LEGRAND, S. BOUDIN par N. KALINOWSKI,

**Absents** : K. LE GOVIC, A. GOBERT, E. PÉRON, R. VALLEE

**Secrétaire de séance** : B. TARRON

### **Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mars 2025.
- 2- Approbations des Comptes de gestion 2024 des budgets de la Commune, du Lotissement des Forestières et de l'Énergie Renouvelable.
- 3- Approbations des Comptes Administratifs 2024 des budgets de la Commune, du Lotissement des Forestières et de l'Énergie Renouvelable.
- 4- Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 sur les budgets de la Commune, du Lotissement Les Forestières et de l'Énergie renouvelable.
- 5- Vote des taux d'imposition 2025
- 6- Vote des subventions aux associations 2025
- 7- Vote des budgets primitifs 2025 des budgets de la Commune, du Lotissement des Forestières et de l'Énergie renouvelable.

### **Affaires Diverses** :

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil l'ajout d'un point suivant à l'ordre du jour :

- Prise en charge des fluides en gestion par la CCDP

Le Conseil approuve cette demande à l'unanimité.

### **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 mars 2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du 3 mars 2025.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **2- Acceptation de prise en charge des fluides en gestion par la CCDP**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande émanant de la Communauté de Communes du Pithiverais portant sur la répartition des charges des fluides entre la CCDP et les communes membres suite au transfert des bâtiments scolaires et périscolaires.

L'alimentation électrique des feux tricolores du carrefour de la route de Neuville et de la Grande Rue est depuis leur installation raccordée sur le compteur de l'école élémentaire et non sur celui de la Mairie. Aussi, la CCDP propose de refacturer rétroactivement depuis 2019 les frais liés à ce raccordement électrique, soit 600 € (100 € x 6 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette demande de facturation de 600 €.

Monsieur le Maire précise que l'alimentation des feux est désormais raccordée au compteur de la Mairie.

## **3- Approbations du Compte de gestion 2024 du budget de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Les résultats du compte de gestion du budget de la Commune sont les suivants :

### **Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2024 :	116 642.97 €
Résultat antérieur :	1 068 379.31 €
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>1 185 022.28 €</b>

### **Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice :	- 220 357.60 €
Résultat antérieur :	25 112.10 €
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>- 195 245.50 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** le Compte de Gestion 2024 du budget principal.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2024 du budget principal.

**Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 4- Approbations du Compte de gestion 2024 du budget du Lotissement Les Forestières

Les résultats du compte de gestion du Lotissement Les Forestières sont les suivants :

##### Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 :	0.00 €
Résultat antérieur :	0.00 €
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>0.00 €</b>

##### Section d'investissement :

Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat antérieur :	- 10 490.00 €
Résultat cumulé :	- 10 490.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Compte de Gestion 2024 du budget Lotissement Les Forestières.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2024 du budget Lotissement Les Forestières.

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 5- Approbations du Compte de gestion 2024 du budget de l'Énergie Renouvelable

Les résultats du compte de gestion du budget de l'Énergie Renouvelable sont les suivants :

##### Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 :	2 196.21 €
Résultat antérieur :	13 961.48 €
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>16 157.69 €</b>

##### Section d'investissement :

Résultat de l'exercice :	- 2 680.68 €
Résultat antérieur :	43 408.08 €
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>40 727.40 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Compte de Gestion 2024 du budget Energie Renouvelable.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2024 du budget Energie Renouvelable.

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**6- Vote du Compte administratif 2024 du budget de la Commune**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Philippe COLMAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, prend la présidence et demande la validation des comptes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget principal qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Réalisé	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	1 860 178.35 €	651 493.09 €
<b>RECETTES</b>	1 976 821.32 €	431 135.49 €
<b>RESULTAT</b>	116 642.97 €	-220 357.60 €
<b>RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION</b>	1 068 379.31 €	25 112.10 €
<b>RESULTAT CUMULE EN EUROS</b>	1 185 022.28 €	-195 245.50 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**7- Vote du Compte administratif 2024 du budget du Lotissement des Forestières**

Monsieur Philippe COLMAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, demande la validation des comptes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget du Lotissement Les Forestières qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Réalisé	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	10 490 €	10 490 €
<b>RECETTES</b>	10 490 €	10 490 €
<b>RESULTAT</b>	0 €	0 €
<b>RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION</b>	0 €	- 10 490 €
<b>RESULTAT CUMULE EN EUROS</b>	0 €	- 10 490 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**8- Vote du Compte administratif 2024 du budget de l'Énergie Renouvelable**

Monsieur Philippe COLMAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, demande la validation des comptes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget Energie Renouvelable qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Réalisé	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	18 141.17 €	15 565.13 €
<b>RECETTES</b>	20 337.38 €	12 884.45 €
<b>RESULTAT</b>	2 196.21 €	- 2 680.68 €
<b>RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION</b>	13 961.48 €	43 408.08 €
<b>RESULTAT CUMULE EN EUROS</b>	16 157.69 €	40 727.40 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**9- Vote de l'affectation des résultats 2024 du budget de la Commune**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<b>En section de Fonctionnement</b>	
Recettes	1 976 821.32 €
Dépenses	1 860 178.35 €
Résultat de l'exercice 2024	116 642.97 €
Résultat antérieur	1 068 379.31 €
Résultat à affecter	1 185 022.28 €

<b>En section d'investissement</b>	
Recettes	431 145.49 €
Dépenses	651 493.09 €
Résultat de l'exercice 2024	- 220 357.60 €
Excédent antérieur	25 112.10 €
Déficit d'investissement à reporter en 2025	<b>195 245.50 € (art D001 2024)</b>
Solde des Restes à Réaliser 2024	- 28 841.36 €
Besoin de financement au compte 1068	224 086.86 €
Disponible à affecter sur le compte R002	<b>960 935.42 € (art R002 2024)</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'affectation du résultat 2024 sur le budget principal 2025 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2024 à reporter en 2025</b>	<b>960 935.42 €</b>
---	---------------------

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**10- Vote de l'affectation des résultats 2024 du budget du Lotissement des Forestières**

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<b>En section de Fonctionnement</b>	
Recettes	10 490 €
Dépenses	10 490 €
Résultat de l'exercice 2024	0 €
Résultat antérieur	0 €
Résultat à affecter R002	<b>0 €</b>

<b>En section d'investissement</b>	
Recettes	10 490 €
Dépenses	10 490 €
Résultat de l'exercice 2024	0 €
Résultat antérieur	- 10 490 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025 du Lotissement Les Forestières comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2024 à reporter en 2025</b>	<b>0 €</b>
---	------------

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**11- Vote de l'affectation des résultats 2024 du budget de l'Énergie Renouvelable**

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<b>En section de Fonctionnement</b>	
Recettes	20 337.38 €
Dépenses	18 141.17 €
Résultat de l'exercice 2024	2 196.21 €
Résultat antérieur	13 961.48 €
Résultat à affecter R002	<b>16 157.69 €</b>

<b>En section d'investissement</b>	
Recettes	12 884.45 €
Dépenses	15 565.13 €
Résultat déficit de l'exercice 2024	- 2 680.68 €
Excédent antérieur	43 408.08 €
Disponible à affecter cpte R001	<b>40 727.40 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025 Energie Renouvelable comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2024 à reporter en 2025</b>	<b>16 157.69 €</b>
---	--------------------

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**12- Vote des taux de fiscalité 2025**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et propose, compte-tenu des produits attendus, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention :**

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de 2025 qui restent fixés comme suit :

<b>Taxe sur le foncier bâti :</b>	<b>41.57 %</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti : .....</b>	<b>43.67 %</b>
<b>Taxe d'habitation : .....</b>	<b>12.74 %</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**13- Vote des subventions 2025 aux associations**

**Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après en avoir délibéré et après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, à l'unanimité :**

**VOTE** les subventions accordées aux associations pour l'année 2025, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 28 000 €.

**DÉCIDE** d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.

## TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR 2025

Associations	Montant accordé en 2024	Demande 2025	Proposition - Commission Finances	Vote 2025	OBSERVATIONS
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>					
Amis de l'Orgue	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
L'Avenir + pêche	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	
COC (Général 1200 € - Tennis 900 € - GV 700 € - Eveil 500 € - Foot 4500 € - Danse 1800 € - Volley 360 €)	9 460,00 €	9 960,00 €	9 960,00 €	9 960,00 €	
Société de Chasse CHILLEURS (compris entretien haies)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Société de Chasse Gallerand	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	
ACAC Bibliothèque (1850 €) et Les Amis des Roses (0 €)	2 850,00 €	1 850,00 €	1 850,00 €	1 850,00 €	
La Forestière	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Dont 1000 € à titre exceptionnel
Familles Rurales LOURY-CHILLEURS	200,00 €				Pas de demande
AS RABAJOU	200,00 €	500,00 €	200,00 €	200,00 €	
L'Amicale des Anciens	300,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	
ABCD (300 + 300 subv exceptionnelle)	600,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	
OMC	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Dont 500 € à titre exceptionnel
Les Echos de Chameroles	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Team Chilleuroise	150,00 €				Pas de demande
L'Amicale des sapeurs-pompiers	300,00 €	700,00 €	400,00 €	400,00 €	
Club informatique	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
ACPG CATM	300,00 €	500,00 €	350,00 €	350,00 €	
<b>Sous total associations communales</b>	<b>18 960,00 €</b>	<b>20 910,00 €</b>	<b>19 460,00 €</b>	<b>19 460,00 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>					
<b>ETABUSSEMENTS SCOLAIRES</b>					
MFR Chaingy	75,00 €				
MFR Ste Geneviève des Bois	75,00 €				
MFR du Pithiverais	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	2 élèves
MFR MFEO Sorigny		75,00 €	75,00 €	75,00 €	1 élève
Lycée Général et Tech Duhamel Du Monceau	75,00 €		75,00 €	75,00 €	
<b>ENVIRONNEMENT</b>					
Loiret Nature Environnement	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
SAFO Conférence 2025 (+ AG et concert en 2025)	300,00 €		300,00 €	300,00 €	
<b>DIVERS</b>					
Association Amicale Secrétaires de Mairie	30,00 €		50,00 €	50,00 €	
Association départementale des Anciens Maires et Adjoint du Loiret		50,00 €	0,00 €		
Jeunes Sapeurs-Pompiers PITHIVIERS	75,00 €				Pas de demande
Protection environnement et animal (assoc de Neuville)	450,00 €	1 000,00 €	450,00 €	450,00 €	
La Santolène			50,00 €	50,00 €	
HUGRUNB - GILET Hugo			0,00 €	0,00 €	
Festival des Orgues - Octobre 2025			630,90 €	630,90 €	2 103 habitants *0.30 €
<b>Total associations Extérieures</b>	<b>1 330,00 €</b>	<b>1 375,00 €</b>	<b>1 880,90 €</b>	<b>1 880,90 €</b>	
<b>Sous Total</b>	<b>20 290,00 €</b>	<b>22 285,00 €</b>	<b>21 340,90 €</b>	<b>21 340,90 €</b>	
Coopérative scolaire Primaire (15 € / enfant)	1 680,00 €	2 500,00 €	1 665,00 €	1 665,00 €	2024/2025 - 111 élèves
Coopérative scolaire Maternelle (15 € / enfant)	1 095,00 €	1 500,00 €	915,00 €	915,00 €	2024/2025 - 61 élèves
Association Sportive Collège Neuville	725,00 €	618,00 €	618,00 €	618,00 €	103 élèves
En attente pour demandes associations diverses	2 850,00 €		3 461,10 €	3 461,10 €	
<b>Sous Total</b>	<b>6 350,00 €</b>	<b>4 618,00 €</b>	<b>6 659,10 €</b>	<b>6 659,10 €</b>	
<b>Total Imputation 6574</b>	<b>26 640,00 €</b>	<b>26 903,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	

**14- Vote du budget primitif 2025 de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention :

ADOPTE le budget primitif principal 2025 comme suit :

- **Section de Fonctionnement:**

- Dépenses : 2 676 458 €
- Recettes : 2 676 458 €

- **Section d'Investissement :**

- Dépenses : 1 384 468 €
- Recettes : 1 384 468 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**15- Vote du budget primitif du Lotissement des Forestières 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif 2025 du Lotissement Les Forestières comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 215 490 €
- Recettes : 215 490 €

**Section d'Investissement :**

- Dépenses : 225 980 €
- Recettes : 225 980 €

**16- Vote du budget primitif de l'Energie Renouvelable 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif 2025 Energie Renouvelable comme suit :

- **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 36 157.69 €
- Recettes : 36 157.69 €

- **Section d'Investissement :**

- Dépenses : 53 613.40 €
- Recettes : 53 613.40 €

**Affaires Diverses**

- La fréquentation du marché des producteurs et des artisans du vendredi 4 avril était satisfaisante.
- La chasse aux oeufs aura lieu le lundi 21 avril à la Cour Gauthier. La commission Animation demande de l'aide aux conseillers présents pour cacher les oeufs à 9 H.

La séance est levée à 22 h 40.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 <sup>ème</sup> adjoint  Représenté par Gérard LEGRAND	M. TARRON Bernard, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme RENAUD Marie- Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	M. PIEDOUX Gilles	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine  Absente
Mme PIGEAU Delphine	M. BOUDIN Sébastien  Représenté par Nelly KALINOWSKI	M. GOBERT Aurélien  Absent	Mme PERON Emilienne  Absente	M. VALLEE Richard  Absent